

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 avril 2024 à 18 heures 30

Approuvé lors de la séance du 03 juin 2024

-----

### Etaient présents :

M. Patrice GAUTHIER, Maire  
Mme Sophie PELLETIER, adjointe au Maire  
M. Jean-Paul POTHIER, adjoint au Maire  
Mme Marie-Christine VALLENET, adjointe au Maire  
M. Julien BOIRE, conseiller municipal  
M. Guillaume CHARASSE, conseiller municipal  
Mme Patricia COUTADEUR, conseillère municipale  
Mme Marie-Emilie GIRAUD, conseillère municipale  
Mme Marie-Charlotte MATHIEU, conseillère municipale  
M. Hugues MOJAL, conseiller municipal  
M. Patrice PARRAUD, conseiller municipal  
M. Marc SAUDREAU, conseiller municipal  
Mme Marianne STOPYRA, conseillère municipale

### Etaient absents excusés :

Mme Michèle GRAVIER, adjointe au Maire  
Mme Valérie PLAGES, conseillère municipale  
M. Arnaud GODARD, adjoint au Maire  
M. Michel BOUDIN, conseiller municipal

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame VALLENET est nommée secrétaire de séance.

### Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 mars 2024
- ⇒ Approbation du compte administratif communal 2023
- ⇒ Approbation du compte de gestion communal 2023
- ⇒ Affectation des résultats 2023 budget Commune
- ⇒ Taux d'imposition 2024
- ⇒ Subventions accordées aux associations en 2024
- ⇒ Approbation du budget communal 2024
- ⇒ Approbation du compte administratif 2023 budget annexe Photovoltaïque
- ⇒ Approbation du compte de gestion 2023 budget annexe Photovoltaïque
- ⇒ Affectation des résultats 2023 budget annexe Photovoltaïque
- ⇒ Approbation du budget annexe Photovoltaïque 2024
- ⇒ Convention réciproque de passage avec un particulier
- ⇒ Convention avec Territoire d'Énergie pour des travaux d'éclairage Route de Clermont
- ⇒ Comptes rendus des Commissions et questions diverses

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

### Affaire n°1. Délibération n° 11/2024 : Approbation du procès-verbal séance du 04 mars 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 mars 2024.

**VOTE : UNANIMITE**

## Affaire n°2. Délibération n° 12/2024 : Approbation compte administratif 2023

Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés.....		3 490.94	3 816.75		3 816.75	3 490.94
Opérations de l'exercice...	1 308 755.42	1 502 988.65	681 860.35	752 520.19	1 990 615.77	2 255 508.84
<b>Totaux.....</b>	<b>1 308 755.42</b>	<b>1 506 479.59</b>	<b>685 677.10</b>	<b>752 520.19</b>	<b>1 994 432.52</b>	<b>2 258 999.78</b>
Résultats de clôture.....		<b>197 724.17</b>		<b>66 843.09</b>		<b>264 567.26</b>
Restes à réaliser.....	/	/	184 310.00	57 229.00	184 310.00	57 229.00
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>1 308 755.42</b>	<b>1 506 479.59</b>	<b>869 987.10</b>	<b>809 749.19</b>	<b>2 178 742.52</b>	<b>2 316 228.78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>197 724.17</b>	<b>60 237.91</b>			<b>137 486.26</b>

**VOTE : 15 POUR, 1 ABSTENTION**

## Affaire n°3. Délibération n°13/2024 : Adoption du compte de gestion 2023 Commune, dressé par le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023,

Et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**VOTE : UNANIMITE**

## Affaire n°4. Délibération n° 14/2024 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 197 724.17 €,

-Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

+ 194 233.23 €

B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)

3 490.94 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

**197 724.17 €**

D Solde d'exécution d'investissement

66 843.09 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

- 127 081.00 €

F Besoin de financement

=D+E

-60 237.91 €

**AFFECTATION = C**

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement
- 2) Report en fonctionnement R 002

**197 724.17 €**

60 238.00 €

**137 486.17 €****VOTE : UNANIMITE****Affaire n°5. Délibération n°15/2024 : Attribution de subventions au fonctionnement des Associations pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

-VU le projet de budget communal 2023 et notamment l'enveloppe budgétaire de 11 200 €, affectée au fonctionnement des Associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-D'approuver la répartition des subventions aux associations telle que :

AMICALE DES POMPIERS	150.00 €
AMICALE LAIQUE	150.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1 050.00 €
CLUB FRATERNITE	350.00 €
FRANCAISE FOOTBALL CHAPPES	2 750.00 €
LA TROUVATHE	750.00 €
SOCIETE DE CHASSE	650.00 €
LIMAGNE BASKET	550.00 €
GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE	550.00 €
LIMAGNE ATHLETE ENDURANCE	550.00 €
CHAPPES LIMAGNE GYM	550.00 €
WHAT'S HAPPENED	350.00 €
LES CAPIIS	200.00 €
CHAPPES PETANQUE	450.00 €
ADAPEI	100.00 €
CROIX ROUGE	300.00 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE	300.00 €
LES RESTOS DU COEUR	400.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00 €
LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	50.00 €
COMICE AGRICOLE	100.00 €
ASSOCIATION MUR DU SON	800.00 €

-D'autoriser le versement aux bénéficiaires,

-D'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général 2024, chapitre 65, article 65748.

**VOTE : UNANIMITE****Affaire n°6. Délibération n°16/2024 : Taux des impôts locaux 2024**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,23 %

- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,37 %

- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 7,12 %

et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

## **Affaire n°7. Délibération n°17/2024 : Approbation du Budget communal 2024**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
- Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget communal 2024 de la Commune de CHAPPES, arrêté en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 647 748 € et en dépenses et recettes d'investissement à 649 263 € :

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **DEPENSES :**

<b>011</b>	Charges à caractère général	640 600.00 €
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	706 000.00 €
<b>014</b>	Atténuations de produits	25 000.00 €
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	131 848.00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre sections	25 300.00 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	107 200.00 €
<b>66</b>	Charges financières	11 500.00 €
<b>67</b>	Charges spécifiques	300.00 €

#### **RECETTES :**

<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	137 486.17 €
<b>013</b>	Atténuations de charges	22 000.83 €
<b>70</b>	Produit des services, domaine, ventes	99 000.00 €
<b>73</b>	Impôts et taxes	699 061.00 €
<b>731</b>	Fiscalité locale	438 500.00 €
<b>74</b>	Dotations et participations	159 700.00 €
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	66 000.00 €
<b>77</b>	Produits spécifiques	26 000.00 €

### **INVESTISSEMENT :**

#### **DEPENSES**

<b>041</b>	Opérations patrimoniales	4 656.00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	73 080.00 €
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	168 043.00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	403 484.00 €

#### **RECETTES**

<b>001</b>	Solde exécution investissement reporté	66 843.09 €
<b>021</b>	Virement section de fonctionnement	131 848.00 €
<b>024</b>	Produits des cessions	20 000.00 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre sections	25 300.00 €
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	4 656.00 €
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	174 238.00 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement	62 229.00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	160 548.91 €
<b>27</b>	Autres immobilisations financières	3 600.00 €

**VOTE : UNANIMITE**

## **Affaire n°8. Délibération n°18/2024 : Approbation compte administratif 2023 Budget annexe Photovoltaïque**

Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés.....	/	/	/	/	/	/
Opérations de l'exercice...	0	1 000.00	19 851.23	18 579.00	19 851.23	19 579.00
<b>Totaux.....</b>	<b>0</b>	<b>1 000.00</b>	<b>19 851.23</b>	<b>18 579.00</b>	<b>19 851.23</b>	<b>19 579.00</b>
Résultats de clôture.....		<b>1 000.00</b>	<b>1 272.23</b>		<b>272.23</b>	
Restes à réaliser.....	/	/	/	/	/	/
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>	<b>0</b>	<b>1 000.00</b>	<b>19 851.23</b>	<b>18 579.00</b>	<b>19 851.23</b>	<b>19 579.00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 000.00</b>	<b>1 272.23</b>		<b>272.23</b>	

**VOTE : 15 POUR, 1 ABSTENTION**

**Affaire n°9. Délibération n°19/2024 : Adoption du compte de gestion 2023 Budget annexe Photovoltaïque, dressé par le Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023,

Et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°10. Délibération n°20/2024 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Budget annexe Photovoltaïque**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 000.00 €,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

**A Résultat de l'exercice** + 1 000.00 €

**B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)** 0 €

**C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser)** 1 000.00 €

**D Solde d'exécution d'investissement** - 1 272.23 €

**E Solde des restes à réaliser d'investissement** 0 €

**F Besoin de financement** =D+E 1 272.23 €

**AFFECTATION = C**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 000.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 000.00 €
	0 €

**Affaire n°11. Délibération n°21/2024 : Approbation du Budget annexe 2024 Photovoltaïque**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
- Vu la délibération du 13 mars 2023 décidant de la création d'un budget annexe « panneaux photovoltaïques »
- Vu le projet de budget annexe pour l'exercice 2024 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe panneaux photovoltaïques 2024, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget annexe de la Commune de CHAPPES, équilibré en dépenses et en recettes d'exploitation à 2 793 €uros et en dépenses et recettes d'investissement à 10 049 €uros :

**EXPLOITATION :****DEPENSES**

<b>011</b>	Charges à caractère général	500.00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	1 353.00 €
<b>023</b>	Virement à l'investissement	940.00 €

**RECETTES**

<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	1 232.00 €
<b>70</b>	Produits des services	1 561.00 €

**INVESTISSEMENT :****DEPENSES**

<b>001</b>	Déficit antérieur reporté	1 272.23 €
<b>020</b>	Dépenses imprévues	3 500.00 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	1 232.00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes	3 600.00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	444.77 €

**RECETTES**

<b>021</b>	Virement section exploitation	940.00 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	1 353.00 €
<b>10</b>	Dotations, fonds divers, réserves	4 256.00 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement	3 500.00 €

**VOTE : UNANIMITE****Affaire n°12. Délibération n°22/2024 : Création de servitudes de passage au profit des parcelles AB 121 et AB 312**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'un habitant qui a sollicité auprès de la commune la création de servitudes de passage au profit de la parcelle cadastrée AB 312 dont il est propriétaire et la parcelle cadastrée AB 121 où est implanté le centre associatif ; ces deux parcelles étant contiguës.

Après analyse de cette demande, Monsieur le Maire propose :

- d'établir une servitude réciproque d'avant toit et d'écoulement des eaux pluviales,
- d'établir une servitude réciproque de tour d'échelle.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la proposition de son Maire,
- Désigne l'Office Notarial d'Ennezat pour établir l'acte correspondant,
- Dit que les frais notariaux se rapportant à l'établissement de cet acte seront répartis à égalité entre les deux parties,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure.

**VOTE : UNANIMITE**

**Affaire n°13. Délibération n°23/2024 : Convention avec Territoire d'Énergie 63 : Eclairage Route de Clermont suite travaux ENEDIS**

Monsieur le Maire expose aux Membre du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage publics suivants : Eclairage Route de Clermont suite travaux ENEDIS.

Un devis estimatif de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Territoire d'Énergie dont la Commune est adhérente et l'estimation des dépenses s'élève à 2 200 € HT, ce qui laisse à la charge de la Commune, un fonds de concours égal à 1 100.00 €

Ce fonds de concours pourra être revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le devis des travaux,
- De fixer le fonds de concours de la Commune à 1 100.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat.

**VOTE : UNANIMITE**

**INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

- **Semaine du Handicap** : Compte rendu est fait au Conseil Municipal sur cet évènement qui s'est tenu les 21 et 22 mars dernier.

- **Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)** : Compte rendu est fait au Conseil Municipal sur la Chasse à l'Œuf organisée le 1<sup>er</sup> avril au parc municipal par le CMJ et dont environ 80 enfants ont participé.

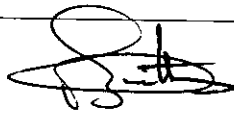
- **Commémoration du 08 mai 1945** : Le traditionnel dépôt de gerbe est prévu à 11 h 00 au monument aux morts en présence de l'Orchestre Harmonie d'Ennezat et des Pompiers.

- **Animation musicale** : L'animation musicale « Les Jeudis du Bourg » est programmée cette année, les jeudis 06, 13, 20 et 27 juin prochain.

**Aménagement de la RD 210** : le Conseil Départemental du Puy de Dôme a informé la commune que son Assemblée Départementale avait approuvé une autorisation de programme affectée à l'aménagement de la traverse de bourg pour un montant de 330 000 €.

La séance est levée à 20 h 40.

Signataires :

<b>Le Président de séance :</b> <b>Patrice GAUTHIER</b>	
<b>La secrétaire de séance :</b> <b>Marie-Christine VALLENET</b>	